

**Comité Syndical du 18 12 06****Objet : Schéma des hébergements touristiques**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la réalisation d'un schéma des hébergements touristiques (parc d'hébergements locatifs saisonniers) permettra au Pays Haut Languedoc et Vignobles de se positionner au cœur d'une politique volontariste, globale et prospective au service du développement économique local.

La Mission Tourisme a procédé, de janvier à juillet 2006, au recensement de l'offre touristique du territoire (gîtes et meublés, chambres d'hôtes, hôtels, campings, campotels et logis verts, aires de stationnement des camping-cars, restaurants, vigneron, producteurs agroalimentaires, cafés, sites touristiques, activités de loisirs, résidences secondaires), incluant : présence ou non de label, classement, capacités d'accueil, périodes d'ouvertures, accessibilité handicap, nom et coordonnées du propriétaire.

Nous disposons ainsi d'un véritable annuaire touristique du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Il convient dorénavant d'aller plus loin dans l'analyse de l'offre d'hébergements, afin de pouvoir définir des préconisations stratégiques et disposer d'un tableau de bord :

- outil de programmation et de suivi des projets d'hébergement, à destination des porteurs de projet, des investisseurs, mais aussi des collectivités,
- outil de recadrage à moyen et long terme des politiques touristiques sur le territoire.

L'étude sera confiée à un cabinet spécialisé, chargé de la réalisation d'une cartographie à l'échelle des destinations touristiques, de l'analyse de l'offre d'hébergements et de préconisations stratégiques en matière d'investissements d'hébergements touristiques.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 28.521€, pour lequel les co-financements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Régional.....	9.000 €
- Europe (Leader +).....	10.316 €
- Etat .....	3.500 €
- Autofinancement .....	5.705 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par le Syndicat Mixte ainsi que le plan de financement proposé, et de bien vouloir l'autoriser, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision, étant précisé que cette délibération annule et remplace le point 1 de la délibération relative à l'Action Tourisme prise le 06 avril 2006.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette opération par le Syndicat Mixte ainsi que le plan de financement proposé, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 03 janvier 2007
---

Francis BOUTES